

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANÇON - EST

Commune de THISÉ
N° Code Postal 25220
Bureau distributeur ROCHE LEZ BEAUPRÉ

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mars 2023

OBJET

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept

le Conseil Municipal de la commune de THISÉ

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mars

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M. DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, M. KIEFFER, Mme MARCHE, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RAHON, Mme RUISSSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: M. HEQUETTE (pouvoir à Mme ALLAIN), Mme RODRIGUEZ (pouvoir à Mme ARTHAUD), M. LABBACI (pouvoir à M. FREZE), Mme GUILMAILLE (pouvoir à Mme PETEY), Mme GAUTHIER (pouvoir à Mme RAHON)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame EDY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de solliciter officiellement, par délibération, les différents financeurs identifiés pour le projet de création d'une Halle couverte, estimé à 210 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant, conformément à la réunion des financeurs qui s'est tenue le 31 janvier 2023 :

CD 25	42 000 €
Etat (DETR)	84 000 €
Fonds propres	134 000 €
TOTAL	260 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de construction de la halle pour un montant s'élève à 260 000 € TDC ;
- valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat (DETR) et du département du Doubs ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions de subvention ;
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Thise, le 27 mars 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT